



UNITE DEVELOPPEMENT

Direction de la Formation Professionnelle
Continue

Sous-direction ingénierie et développement des
compétences

Service qualification et évolution professionnelle
Pratiques écoresponsables PROC



Fonds social européen

PROGRAMME REGIONAL QUALIFIANT « COMPETENCES »

RECUEIL DES PRATIQUES ECORESPONSABLES

Introduction

L'exécutif régional a fait le choix de bâtir une éco-région tout en accompagnant la montée en puissance des métiers de l'économie verte.

Au travers de l'Agenda 21 Ile-de-France, adopté par délibération n° CR 121-09, du 26 novembre 2009, l'objectif de la Région est d'améliorer la prise en compte du développement durable dans la conception et dans la mise en œuvre de toutes ses interventions. Les finalités de l'Agenda 21 sont déclinées dans les politiques régionales en matière de gouvernance, de responsabilités sociale, économique et environnementale.

A cet effet, dans le cadre de la mise en œuvre du programme de qualification Compétences, la Région a souhaité identifier les pratiques de développement durable, engagées par les organismes de formation sur le plan pédagogique ou dans leur fonctionnement.

Ce présent recueil facilitera leur essaimage, et leur généralisation à l'ensemble du territoire régional.

Les initiatives se révèlent très concluantes, variées, originales, novatrices et porteuses d'avenir. Certaines sont très ingénieuses et parfois complètement gratuites. D'autres sont plus élaborées, ou nécessitent des investissements qui s'amortissent dans le temps (chaudière performante, isolation).

Toutes permettent de réaliser des économies (réduction des factures de fluides et de consommables) et par conséquent de diminuer l'empreinte écologique des organismes qui les mettent en œuvre.

Toutes fortifient la prise de conscience citoyenne en faveur d'une croissance soutenable plus respectueuse de l'environnement. En outre, leur enseignement auprès des stagiaires du programme Compétences en démultiplie la portée. En qualité de citoyens et d'agents économiques intervenant tant dans les sphères privée et publique, les stagiaires franciliens seront ainsi mieux préparés pour devenir les salariés exemplaires de demain.

1. Transposition par les organismes des référentiels dans les contenus de formation

- 1.1. *Intégration d'un module juridique, appliqué à la réglementation air, eau, sols, déchets, ainsi qu'aux actions de dépollution, de sécurité et de prévention des risques, dans les cursus de techniciens de l'environnement et du cadre de vie,***
- 1.2. *Instauration d'un module "santé et sécurité au travail" dans tous les parcours de formation, ou d'un module "citoyenneté et travail",***
- 1.3. *Organisation de modules d'approfondissement dédiés aux normes environnementales : ISO 14001-2004¹, ISO 9001-2008², ISO 26 000³, ou Green IT⁴ et IT for Green⁵ pour les cursus informatiques,***
- 1.4. *Ajout de modules techniques, traitant d'énergies renouvelables, de réseaux électriques, de gestion intelligente des installations domestiques (thermostat, ventilation, stores...), de réglementation thermique, de labels "Haute Qualité Environnementale", "Bâtiment Basse Consommation" et "Bâtiment à Energie Positive", dans les formations bâtiment et travaux publics,***
- 1.5. *Evolution des contenus des filières électrotechnique et électromécanique chargées de la fabrication des mécanismes géothermiques, éoliens et climatiques,***
- 1.6. *Application des principes du tri sélectif dans le référentiel d'employé commercial en magasin,***

- 1.7. Incorporation de contenus portant sur l'entretien écologique du domicile, sur l'utilisation de produits de nettoyage aux principes actifs biodégradables, sur les réflexes permettant une meilleure maîtrise des budgets des ménages ou de leur consommation (alimentation, énergie) pour les formations aux emplois familiaux, domestiques et hôteliers,**
- 1.8. Elargissement des contenus axés sur la conduite rationnelle (ou éco-conduite) pour les formations FIMO⁶, FCO⁷, et TSME⁸, les titres professionnels de conducteurs routiers TSTL⁹ ou de magasiniers caristes, de préparateurs de commandes, dispensés par exemple, par le réseau CER¹⁰,**
- 1.9. Enrichissement de la formation d'imprimeur avec des contenus portant sur la sécurisation du stockage des produits dangereux afin d'éviter les risques de pollution accidentelle,**
- 1.10. Utilisation de produits biologiques et/ou issus de circuits courts, apprentissage de la reconnaissance des labels, de l'étiquetage, de la provenance des ingrédients, introduction de contenus relatifs à la gestion de l'eau et de l'énergie, dans les référentiels de la restauration,**
- 1.11. Evolution des contenus de formation dans le secteur agro-alimentaire vers la production et la transformation de produits biologiques (conditionnement, traitements sur l'exploitation, contrôles et analyses, structuration de la filière, hygiène et sécurité alimentaires, circuits de distribution),**
- 1.12. Ouverture des formations agriculture, élevage, grandes cultures, maraîchage, travaux paysagers, espaces verts à des contenus portant sur la protection de la biodiversité, la limitation d'intrants phytosanitaires, ou la préservation de la ressource aquifère,**
- 1.13. Inclusion de notions relatives à la réglementation (tri sélectif des liquides, recyclage des pneumatiques, récupération des fluides frigorigènes et des huiles industrielles par des sociétés spécialisées, réglages de la carburation, démantèlement des véhicules hors d'usage) dans les formations mécanique et maintenance automobile,**
- 1.14. Rénovation de la formation d'esthéticien avec enrichissement des contenus en matière de toxicité des produits,**
- 1.15. Mise en œuvre d'une formation au label "écocrèche" délivré aux établissements d'accueil de la petite enfance pour les parcours sanitaire et social.**

2. Initiatives vertueuses instaurées dans le fonctionnement des organismes

2.1. Initiatives appliquées directement à la mise en œuvre des formations

- 2.1.1. Achat de bois locaux sur les plateaux techniques afin de supprimer l'utilisation de bois exotiques,
- 2.1.2. Recyclage des déchets sur les chantiers et plateaux techniques,
- 2.1.3. Agencement de bacs de récupération des copeaux dans le cadre des formations agricoles et horticoles (utilisés pour le paillage) et de bacs de compostage (fabrication de terreau),

- 2.1.4. Achat de matières d'œuvre (denrées alimentaires) auprès de producteurs locaux (cursus restauration), achats de produits provenant du commerce équitable,
- 2.1.5. Création de contenus (Hôtellerie – restauration) avec l'appui de l'association Riposte Verte¹¹,
- 2.1.6. Partenariat avec le C2DS¹² pour la mise en place d'une formation du secteur sanitaire et social, ou avec UNAFOS¹³ pour les formations à la sécurité,
- 2.1.7. Création d'un concours de création d'entreprise "éco-responsable" à l'ESAM (groupe IGS) inscrit dans le programme de formation.

2.2. Actions de sensibilisation, de prévention et de formation (stagiaires et salariés de la structure)

- 2.2.1. Participation du personnel administratif et des équipes pédagogiques au bilan carbone de l'organisme,
- 2.2.2. Mobilisation du DIF ou du PAUF¹⁴ dans le cadre de la formation de formateurs, instauration d'une démarche RSE au sein de l'organisme (Responsabilité Sociale et Environnementale des entreprises),
- 2.2.3. Utilisation d'un "serious game" dans le domaine du développement durable accessible aux stagiaires sur une plateforme de FOAD,
- 2.2.4. Instauration d'un séminaire généraliste pour le personnel animé par ACIDD¹⁵, ou par l'ORSE¹⁶, de formations animées par l'association SoliCités¹⁷ de Viry-Châtillon, par le CNFE¹⁸, par l'association de Trappes e-graine¹⁹, par Artisans du Monde, par l'Interloque/la Ressourcerie²⁰, par la Mairie de Paris, par Sequovia Conseil, par le C2DS ou en partenariat avec l'Association Léo LAGRANGE consommation,
- 2.2.5. Signature de partenaires avec l'ADEME Ile-de-France, avec Eco-emballage et la plate-forme du commerce équitable afin d'accompagner les équipes de travail dans la mise en œuvre de l'Agenda 21,
- 2.2.6. Intervention auprès des équipes d'un spécialiste M. Raymond NUYER, Enseignant à l'ESSEC, membre du Collège des hautes études de l'environnement et du développement durable,
- 2.2.7. Sensibilisation du personnel et des stagiaires au comportement responsable animée par un professionnel de la branche professionnelle,
- 2.2.8. Conception d'un Agenda 21, diffusion trimestrielle d'une fiche "Eco-gestes" à l'ensemble de salariés, stagiaires et adhérents de l'association,
- 2.2.9. Adhésion à la charte régionale de la biodiversité et des milieux naturels, au Réseau de l'Economie Sociale et de l'environnement (RESE) ainsi qu'à Natureparif (connaissance de la biodiversité en milieu urbain),
- 2.2.10. Affichage des bonnes pratiques dans les salles de formation ou les plateaux techniques, rédaction d'une charte des écogestes ou d'un éco-guide,
- 2.2.11. Intégration de bonnes pratiques environnementales au sein du livret du stagiaire, ou rédaction d'un article consacré à l'écocitoyenneté dans le règlement intérieur,
- 2.2.12. Désignation d'un référent « environnement » au sein de l'équipe pédagogique, animation de formations en interne par un salarié qualifié,
- 2.2.13. Elaboration d'un plan de formation en partenariat avec l'OPCA,

- 2.2.14. Développement d'un module sur le développement durable, accessible sous forme d'e-formation,
- 2.2.15. Projection de films documentaires : "une vérité qui dérange" d'Al Gore ou "Home" de Yann Arthus-Bertrand avec débat à la clé,
- 2.2.16. Engagement au sein de fondations : Fondaterra, Fondation Européenne pour des Territoires Durables,
- 2.2.17. Organisation d'une demi-journée de sensibilisation pour la mise en œuvre d'un plan pluriannuel sous la conduite du Président,
- 2.2.18. Participation à des prix, des concours portant sur le développement durable, engagement dans des projets collectifs et programmes européens avec implication des équipes pédagogiques et des stagiaires, participation à événements ("semaine européenne de la réduction des déchets", "semaine de la solidarité internationale", "semaine du développement durable"),
- 2.2.19. Création d'un trophée annuel de l'innovation "Les Trophées de l'Engagement" dans le domaine de la RSE, ou réalisation de projets collectifs ("création d'une ressourcerie"),
- 2.2.20. Installation d'un rucher pédagogique dans le cadre d'un projet de l'Espace Naturel Sensible d'Intérêt Local (ENSIL) pour la protection de la biodiversité et de l'environnement,
- 2.2.21. Visite de l'exposition à la Villette portant sur les produits recyclables, ainsi que de l'exposition à l'Hôtel de Ville sur la thématique de l'eau, visite d'un centre de tri (SYCTOM agglomération parisienne),
- 2.2.22. Installation d'une boutique-école éco-solidaire au sein de l'organisme,
- 2.2.23. Soutien à des initiatives locales (projet de vélos en libre accès de la Mairie de Créteil),
- 2.2.24. Mise en place d'une charte éco-attitude et éco-responsabilité.

2.3. Réduction des biens de consommation courants (papier, fournitures, encre...), responsabilisation des achats, sélection d'articles équitables

- 2.3.1. Configuration systématique du matériel de reprographie en mode recto-verso, introduction d'un quota pour volume photocopié pour chaque formateur,
- 2.3.2. Usage partiel de papier recyclé,
- 2.3.3. Utilisation des courriels pour toute forme de communication écrite interne, diffusion des supports de formation sur clés USB,
- 2.3.4. Présentation des cours par rétroprojecteur,
- 2.3.5. Réduction du nombre d'imprimantes,
- 2.3.6. Utilisation priorisée du document électronique et apprentissage des notions d'archivage et de classement,
- 2.3.7. Regroupement des commandes fournisseurs pour un organisme multi-sites,
- 2.3.8. Emploi de cartouches d'encre rechargeables Cartirdge World ²¹,
- 2.3.9. Achat d'imprimantes laser à encre noire (absence d'imprimante couleurs),
- 2.3.10. Récupération d'anciens matériels électroniques recyclés,

- 2.3.11. Utilisation d'un logiciel Soft Concept pour l'organisation des salles et des plannings,
- 2.3.12. Développement d'un portail documentaire en ligne,
- 2.3.13. Suppression d'utilisation de vaisselle jetable,
- 2.3.14. Achat de papier A4 bénéficiant du label PEFC²², ou du certificat FSC²³,
- 2.3.15. Préférence donnée aux produits certifiés NF Environnement²⁴,
- 2.3.16. Utilisation de peinture écologique pour la rénovation des salles de cours,
- 2.3.17. Emploi de produits d'entretien biologiques et écologiques,
- 2.3.18. Emargement quotidien par le personnel, d'un document intitulé "fermeture des locaux". En quittant les locaux, le personnel s'assure à tour de rôle, de l'extinction des lumières, des ordinateurs, des imprimantes et du réglage du chauffage,
- 2.3.19. Réduction programmée 3 à 5 % de la consommation d'électricité, d'eau, de gaz, de ramettes de papier achetées, ainsi que du montant des affranchissements entre 2 exercices comptables.

2.4. Economie de l'eau, gestion active des déchets, nettoyage responsable

- 2.4.1. Installation de sèche-mains électriques, d'économiseur d'eau sur robinets, et de chasses d'eau à débit variable (3 et 6 litres),
- 2.4.2. Récupération des eaux pluviales pour l'arrosage ou le lavage des véhicules, des bottes et des engins, ou stockage dans une cuve de 5 m³ pour alimenter un RIA²⁵,
- 2.4.3. Nettoyage régulier des grilles de convecteurs,
- 2.4.4. Signature de contrats avec des organismes spécialisés pour la collecte des déchets dangereux, tri des papiers avant collecte pour recyclage par l'association Saint Vincent de Paul, ou via l'entreprise d'insertion Nouvelles Attitudes²⁶,
- 2.4.5. Récupération des cartouches d'encre par la société CONIBI spécialisée dans le recyclage et la collecte de ce type de consommables, des PC et périphériques par la société LOXY²⁷
- 2.4.6. Tri des capsules de café en aluminium, et récupération des gobelets en plastique de la machine à café,
- 2.4.7. Dépôt du verre dans les bornes d'apport volontaire,
- 2.4.8. Poubelles spécifiques pour les déchets alimentaires, distinctes des corbeilles à papier,
- 2.4.9. Tri sélectif des matières d'œuvre utilisées sur les plateaux techniques et plateformes pédagogiques, de la graisse utilisée dans les machines,
- 2.4.10. Installation d'un container pour piles électriques et /ou collecte des piles et accumulateurs usagés en partenariat avec COREPILE²⁸,
- 2.4.11. Informations délivrées au moment de l'embauche du personnel d'entretien, de façon à respecter les pratiques du tri sélectif, de gestion économe de l'eau et des produits nettoyants, prodiguées par une formatrice de la structure,
- 2.4.12. Utilisation de produits d'entretien biodégradables et/ou biologiques, naturels et écologiques (vinaigre blanc, savons écologiques) ou revêtus de labels

verts,

- 2.4.13. Installation d'un atelier éco-citoyen pour recycler et centraliser les déchets,
- 2.4.14. Intervention des services municipaux pour former l'ensemble du personnel au tri des déchets,
- 2.4.15. Participation aux conférences et travaux de l'ORDIF²⁹ sur les déchets,
- 2.4.16. Fabrication de compost pour les différents débris de végétaux,
- 2.4.17. Appel des services de la Mairie de Paris pour l'enlèvement des déchets encombrants.

2.5. Modération de la consommation en énergie (électricité, produits carbonés)

- 2.5.1. Introduction d'une pompe à chaleur pour chauffage des salles de cours,
- 2.5.2. Installation de panneaux électriques rayonnants dans les salles de cours,
- 2.5.3. Choix d'un chauffage climatisé réversible,
- 2.5.4. Production d'eau chaude solaire, installation de panneaux solaires,
- 2.5.5. Obtention du label "Bâtiment Basse Consommation" (BBC) pour certains bâtiments, ou construction d'un nouveau bâtiment en 2012 avec des normes Haute Qualité Environnementale,
- 2.5.6. Réalisation d'un test des volumes à chauffer pour chaque salle de cours par une entreprise spécialisée afin de planifier la distribution d'électricité dans chaque salle de cours,
- 2.5.7. Equipement des salles en double vitrage,
- 2.5.8. Equipement en ampoules basse consommation retournées chez le fournisseur pour le recyclage une fois hors-service, ou installation de LED³⁰, de lampes basse tension,
- 2.5.9. Contrôles réguliers de la chaudière,
- 2.5.10. Extinction systématique des ordinateurs en fin de journée,
- 2.5.11. Configuration des équipements informatiques fixes administratifs et pédagogiques pour passer en mode veille après 90 minutes de non utilisation et pour s'éteindre automatiquement à 19 heures en l'absence d'utilisation,
- 2.5.12. Thermomètres dans les salles de cours revêtu du logo "Agenda 21",
- 2.5.13. Sélection d'ordinateurs en intégralité sous label "Energy star"³¹,
- 2.5.14. Utilisation de thermomètres et de caméras infrarouges permettant de réduire les déperditions de chaleur, ou de régulateur intelligent de chauffage collectif, ou d'une sonde "intérieur/extérieur" de régulation du chauffage,
- 2.5.15. Consignation à une température de 19° pendant les heures d'ouverture de l'organisme, réglage des convecteurs en mode "horloge", une centrale bloque leur positionnement sur 19° entre 7 heures et 19 heures et 16° entre 19 heures et 7 heures,
- 2.5.16. Engagement dans un bilan carbone soutenu par l'ADEME en partenariat avec NovaSIRHE, cabinet conseil en ingénierie de projets européens et en développement durable,
- 2.5.17. Installation d'interrupteurs munis de détecteur de mouvement dans les toilettes,

- 2.5.18. Choix du matériel et des appareils électriques selon la catégorie de consommation classe A,
- 2.5.19. Utilisation d'eau chaude sur les lavabos seulement pendant l'hiver,
- 2.5.20. Pause de groom sur les portes extérieures pour minimiser les déperditions de chaleur,
- 2.5.21. Accentuation des travaux d'isolation de façon à réduire la déperdition d'énergie au niveau des fenêtres,
- 2.5.22. Montage d'une exposition sur le thème de l'économie d'énergie.

2.6. Engagement social, durable, solidaire et coopératif

- 2.6.1. Mise à la disposition des ordinateurs au rebus au profit de structures scolaires de pays en voie de développement (coopération inter-associatives),
- 2.6.2. Achat d'environ 20 % de la papeterie auprès d'ateliers protégés favorisant l'insertion professionnelle de personnes handicapées, de tee-shirts promotionnels en coton biologique équitable, approvisionnement en café biologique et équitable, envoi de cartes de vœux équitables,
- 2.6.3. Présence au sein de l'organisme d'une boutique solidaire vendant des produits en provenance du commerce équitable,
- 2.6.4. Formation dispensée aux formateurs portant sur les systèmes de management de l'environnement, de la santé et de la sécurité au travail,
- 2.6.5. Mise en œuvre et déclinaison de la norme ISO 26000 dans le fonctionnement de l'organisme,
- 2.6.6. Construction d'un nouveau bâtiment en 2012 accessible aux handicapés,
- 2.6.7. Création de projets collectifs autour du commerce équitable comprenant une étude des labels, des normes et des produits certifiés, de la gamme de produits. Mises en situation concrètes par l'organisation de repas collectifs, de rencontres avec des spécialistes "pollution-santé" tels que TEREM Boutique³² à Paris,
- 2.6.8. Inscription sur la boîte aux lettres de la mention "publicité indésirable",
- 2.6.9. Participation à l'opération nationale biodiversité citoyenne (observation des insectes et prises de photos pour les compter), participation au plan biodiversité de la ville de Paris,
- 2.6.10. Signature de la charte de développement durable de Paris Habitat,
- 2.6.11. Partenariat avec "Les jardins biologiques"³³,
- 2.6.12. Participation au débat concernant le Grand Paris pour le soutien du métro périphérique,
- 2.6.13. Mise en place d'une cellule qualité chargée de l'humanisation des établissements et de l'accueil des stagiaires,
- 2.6.14. Adhésion à la Fondation Fondaterra et à la Fondation Européenne pour des Territoires Durables,
- 2.6.15. Création d'un poste "Médiateur stagiaire" pour renforcer l'accompagnement des stagiaires,
- 2.6.16. Elaboration d'un module d'écocitoyenneté et intégration au parcours de formation.

2.7. Plan de rationalisation des déplacements

- 2.7.1. Création d'un système de navette entre la gare et le centre de formation, d'un garage à vélo sécurisé,
- 2.7.2. Utilisation de véhicules légers sobres et sensibilisation du personnel à l'éco-conduite,
- 2.7.3. Pratique des conférences téléphoniques entre centres de formation,
- 2.7.4. Instauration d'un plan de déplacement de l'entreprise visant notamment à réduire l'impact environnemental. Le déploiement de moyens de communication à distance (outils de téléconférence et de conférences téléphoniques) facilite le travail collaboratif inter établissements,
- 2.7.5. Instauration d'un covoiturage au quotidien et de façon systématique lors de rassemblements d'équipes,
- 2.7.6. Incitation à l'usage des transports en commun,
- 2.7.7. Utilisation d'une charte des Déplacements Responsables.

Glossaire

¹ ISO 14001-2004 spécifie les exigences relatives à un système de management environnemental permettant à une structure de développer et de mettre en œuvre une politique et des objectifs, prenant en compte les exigences légales ainsi que d'autres au titre desquelles il s'engage.

² ISO 9001-2008 spécifie les exigences relatives au système de management de la qualité lorsqu'une structure a besoin de démontrer son aptitude à fournir régulièrement un produit conforme aux exigences des clients et aux exigences légales et réglementaires applicables. La norme ISO 9001-2008 vise à accroître la satisfaction de ses clients par l'application efficace du système. Toutes les exigences de l'ISO 9001-2008 sont génériques et prévues pour s'appliquer à tout organisme, quels que soient son type, sa taille et le produit fourni.

³ ISO 26000 présente des lignes directrices pour tout type d'organisation cherchant à assumer la responsabilité des impacts de ses décisions et activités. La norme ISO 26000 définit la responsabilité sociétale comme responsabilité d'une organisation vis-à-vis des impacts de ses décisions et de ses activités sur la société et sur l'environnement, se traduisant par un comportement transparent et éthique qui contribue au développement durable y compris à la santé et au bien-être de la société, prend en compte les attentes des parties prenantes, respecte les lois en vigueur.

⁴ Le green IT ou green computing, a pour objectif de réduire l'empreinte carbone générée par les Systèmes d'Information des entreprises tout en leur permettant de réaliser des économies. Des technologies comme la visioconférence, la virtualisation de l'informatique, les communications unifiées, les télé-applications telles que la gestion de flottes de véhicules ou la télé-relève de compteurs ont commencé à apparaître.

⁵ "IT for green" vise à réduire l'empreinte carbone en intervenant sur de nombreux domaines potentiellement concernés, dont la mobilité, l'éclairage public, les réseaux d'énergie et les bâtiments intelligents.

⁶ Formation Initiale Minimale Obligatoire.

⁷ Formation Continue Obligatoire

⁸ Formation supérieure de responsable en logistique Bac +2, Technicien Supérieur en Méthodes et Exploitation Logistique.

⁹ Technicien Supérieur en Transport et Logistique : formation de niveau Bac +2 en Transport. Technicien Supérieur en Transport et Logistique) est ouvert à tout public titulaire d'une formation de niveau IV ou équivalent (bac S, ES, STG, pro...). L'objectif de la formation est d'offrir une formation de niveau Bac+2 en Transport.

¹⁰ Centre d'Education Routière.

¹¹ Riposte Verte observe et analyse l'évolution des pratiques du secteur tertiaire et apporte son expertise en proposant des partenariats opérationnels aux organisations prêtes à renforcer leur responsabilité sociétale.

¹² Comité pour le Développement Durable en Santé.

¹³ Union nationale des acteurs de formation en sécurité (UNAFOS).

¹⁴ Plan Annuel Unique de Formation.

¹⁵ ACIDD, Association Communication et Information pour le développement durable.

¹⁶ . Observatoire sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises.

¹⁷ SoliCités, centre de ressources, d'expertise et d'accompagnement sur le développement durable.

¹⁸ Conservatoire National des Formations à l'Environnement

¹⁹ Le projet d'e-graine est de faire "naître et grandir l'initiative solidaire et responsable" par la mise en place d'une éducation au développement durable pour tous.

²⁰ La Ressourcerie est un centre de récupération, de valorisation et de revente des déchets, couplé avec un centre d'éducation à l'environnement. Son activité est inscrite dans le schéma institutionnel de gestion et de prévention dans le domaine des déchets du territoire.

²¹ Leader mondial de la recharge de cartouches d'encre

²² Programme de reconnaissance des certifications forestières

²³ Le Forest Stewardship Council (FSC) est un écolabel, qui assure que la production d'un produit à base de bois a respecté des procédures censées garantir la gestion durable des forêts. Dans la mesure où la gouvernance de ce label traite les 3 questions liées à des performances environnementales, sociales et économiques, le FSC est considéré comme un écolabel, mais aussi comme écosociolabel.

²⁴ La marque NF Environnement est une marque volontaire de certification délivrée par AFNOR Certification. Créée en 1991, est la certification écologique officielle française. A performances d'usage égales, la marque NF Environnement distingue les produits dont l'impact sur l'environnement est réduit.

²⁵ Robinet d'Incendie Armé

²⁶ Nouvelle Attitude est une entreprise d'insertion conventionnée par l'Etat et Pôle Emploi, spécialisée dans la collecte et le recyclage des papiers de bureau.

²⁷ Loxy Recyclage informatique www.loxy.fr/Collecte et recyclage informatique en Ile de France. Traçabilité des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques.

²⁸ COREPILE est une organisation dédiée et mutualisée de collecte et de recyclage pour les piles et accumulateurs portables du marché français. Aujourd'hui, COREPILE est la première filière française de collecte et recyclage de piles et accumulateurs, avec un réseau de plus de 21 000 points de collecte et plus de 6 000 tonnes collectées.

²⁹ Observatoire Régional des Déchets d'Ile-de-France.

³⁰ Light-Emitting Diode

³¹ Energy Star est le nom d'un programme gouvernemental américain chargé de promouvoir les économies d'énergie aux États-Unis. Il a été initié par l'EPA (Environmental Protection Agency) en 1992 pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Il prend la forme d'un label apposé sur différents produits qui respectent les normes environnementales tels que les ordinateurs ou encore les éclairages. Il peut être décerné à des bâtiments industriels, des bureaux ou des maisons particulières.

³² TEREM Territoire et Emploi

³³ Les Jardins Biologiques du Pont-Blanc sont une structure de l'association Aurore Trajectoires-Insertion (ATI) composée d'un chantier d'insertion professionnelle dans le secteur du maraîchage biologique (vente de la production sous forme de paniers à des adhérents) et de l'entretien de jardins et d'espaces verts.

Stéphane BULLIARD (stephane.bulliard@iledefrance.fr)